



REPORTING FINANCIER BP Aura #43

31 mars 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	6
4.1. <i>Note méthodologique</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Le modèle de Banque de la Transition Energétique continue à s'étendre sur le territoire national.

Le 23 avril dernier, nous avons accueilli avec grande fierté la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC) dans la communauté des Banques BTE.

Présente en Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que dans la Bresse et le Bugey, BPBFC partage toutes nos valeurs de banque régionale coopérative, soucieuse de la durabilité des acteurs économiques de son territoire, donc de leur transition vers des modèles soutenables et de leur adaptation à ce nouveau climat qui s'impose à grands pas.

BPBFC dispose déjà d'une solide équipe d'expertise en transition énergétique et va lancer une gamme de produits d'épargne dédiée au financement des investissements de transition sur son territoire.

Alors que les encours de crédit de la communauté BTE s'approchent peu à peu du milliard (et ceux de la BTE par BPAURA des 500 millions d'euros), l'expansion du modèle de Banque de Transition Energétique témoigne de sa capacité à répondre aux attentes des épargnants et des emprunteurs et de la pertinence de ce modèle novateur de faire de la banque.

Tous nos vœux de réussite à la Banque de la Transition Energétique par Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté !

Encore merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

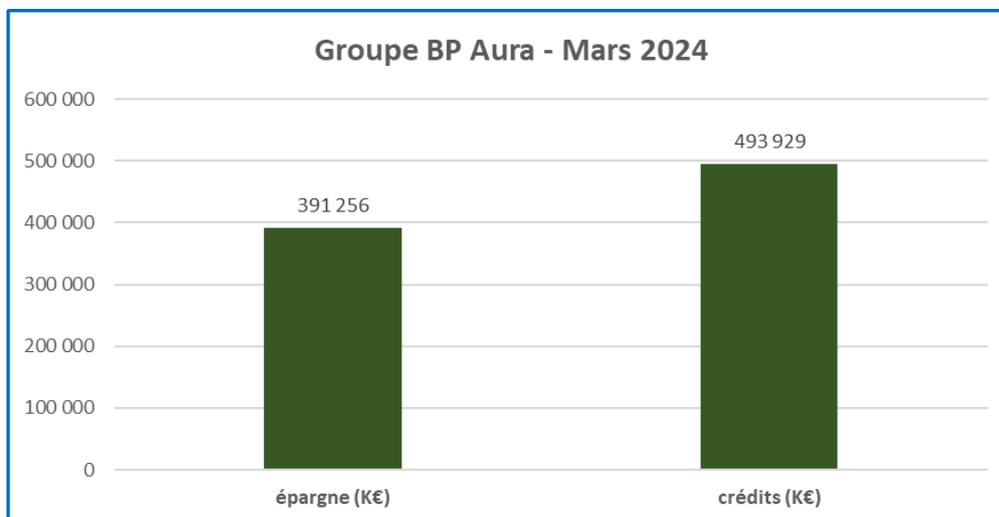
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

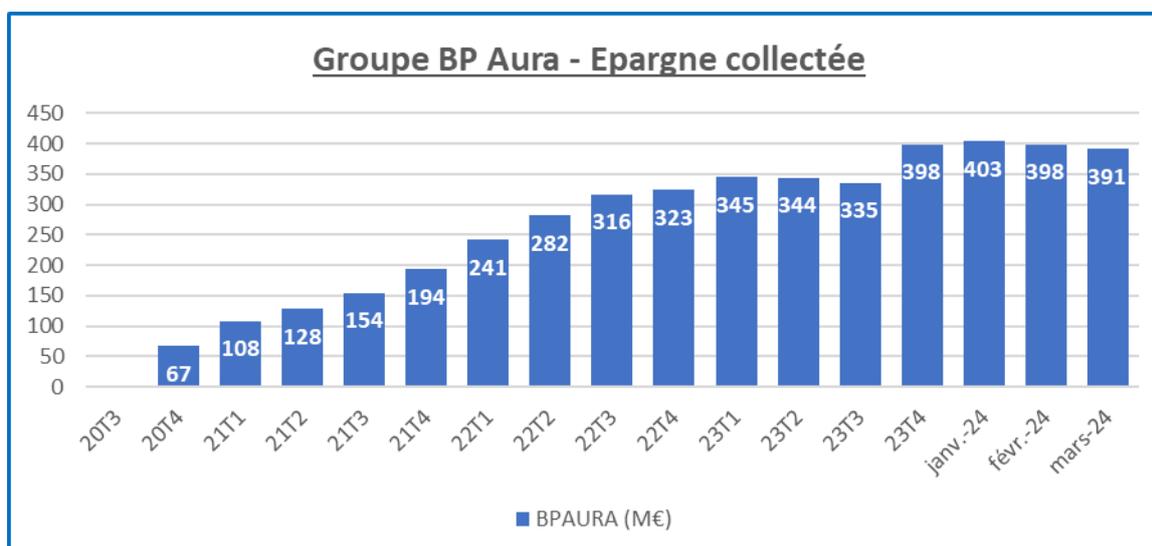
A fin mars 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 391 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 494 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

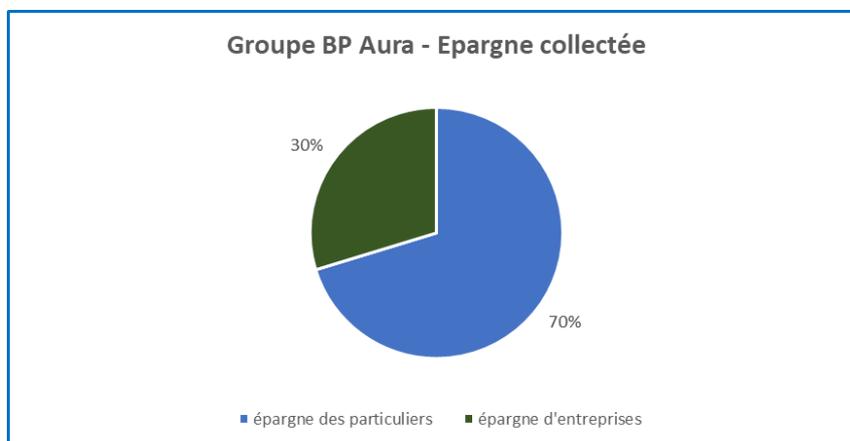
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 9 500, avec 9 740 épargnants ; en revanche les montants collectés continuent leur mouvement baissier avec 391 millions d'euros à fin mars 2024.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 70% et auprès d'entreprises pour 30%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	92 111 465 €	5 155 176 €	-6 607 160 €	90 659 481 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	180 686 599 €	7 664 364 €	-12 650 082 €	175 700 881 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	6 174 784 €	48 000 €	-1 015 121 €	5 207 663 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	681 312 €	33 282 €	-26 389 €	688 205 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	118 349 690 €	3 820 442 €	-3 170 000 €	119 000 132 €
TOTAL	398 003 851 €	16 721 264 €	-23 468 753 €	391 256 363 €

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

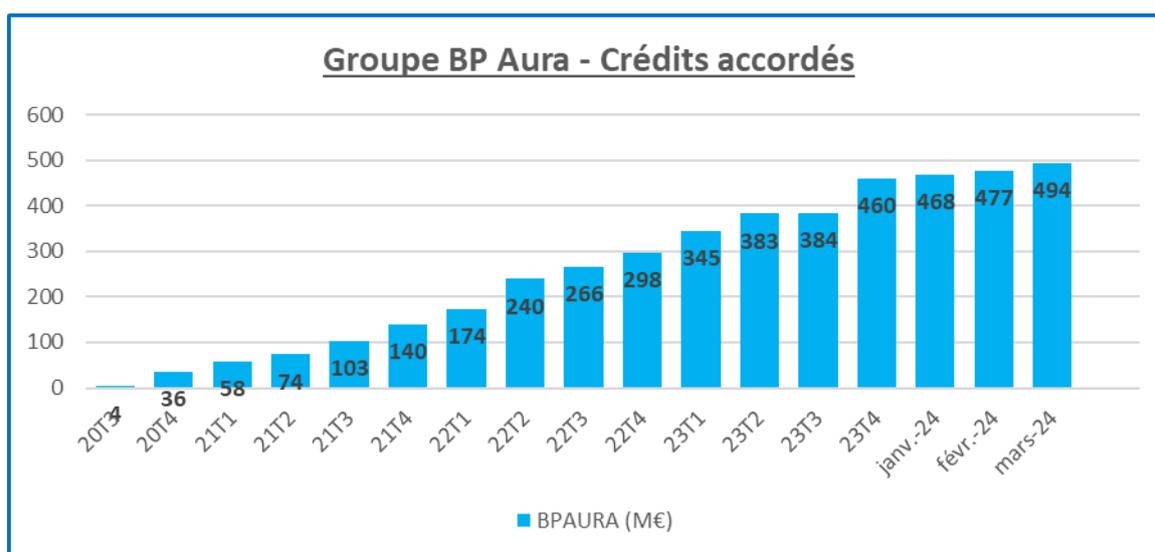
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

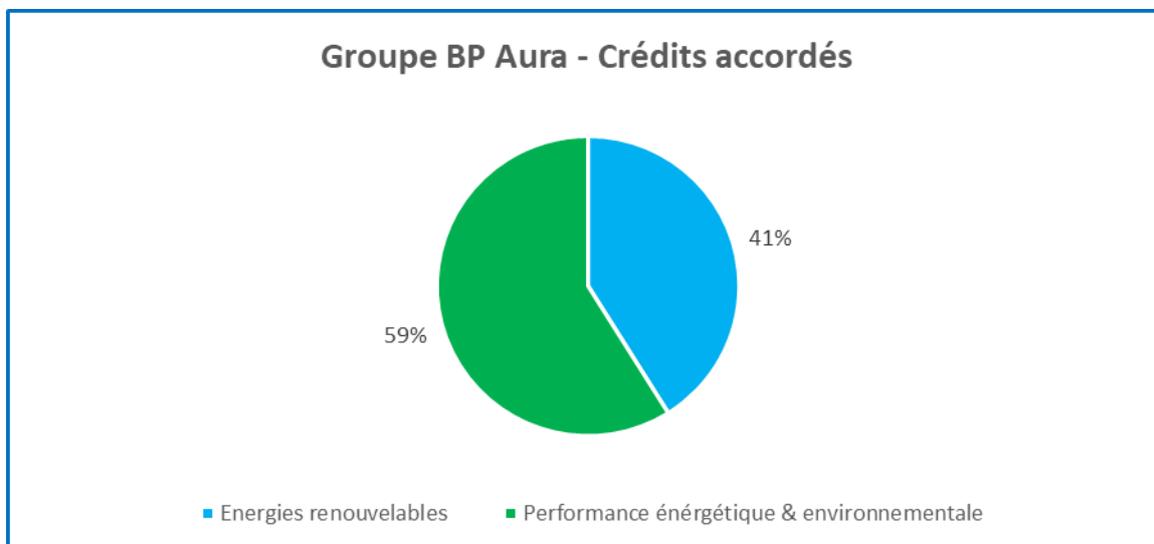
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	200 287 260 €	3 531 099 €	-857 847 €	202 960 511 €
Efficacité énergétique	148 454 616 €	3 996 034 €	-1 791 474 €	150 659 177 €
Eco mobilité	72 135 893 €	13 878 563 €	-1 222 049 €	84 792 408 €
Innovation	23 597 788 €	0 €	-158 004 €	23 439 784 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	13 905 043 €	0 €	-1 045 606 €	12 859 437 €
Autres	18 990 547 €	293 239 €	-65 957 €	19 217 830 €
TOTAL	477 371 148 €	21 698 936 €	-5 140 937 €	493 929 147 €

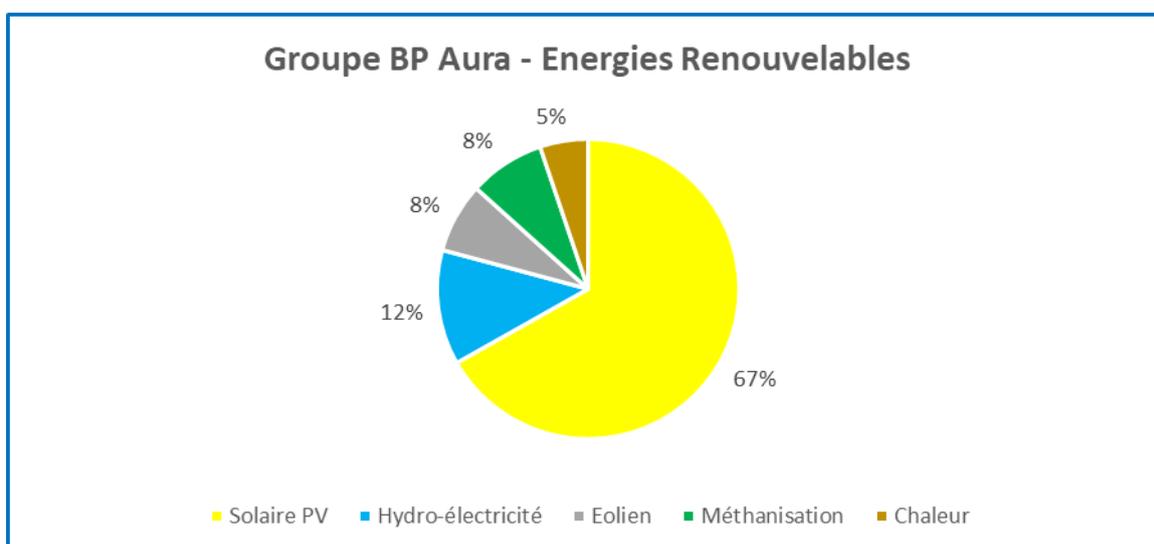
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie), à 59%.

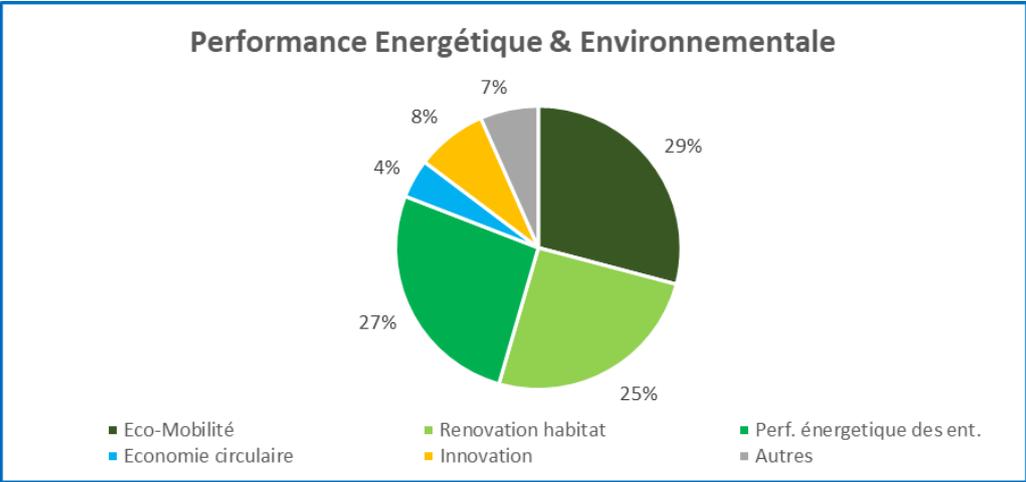


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 8 091 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 67% du montant des projets financés, contre 12% pour l'hydro-électricité, 8% pour les projets éoliens, 8% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (29%), rénovation énergétique (25%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (4%) et innovation (8%).

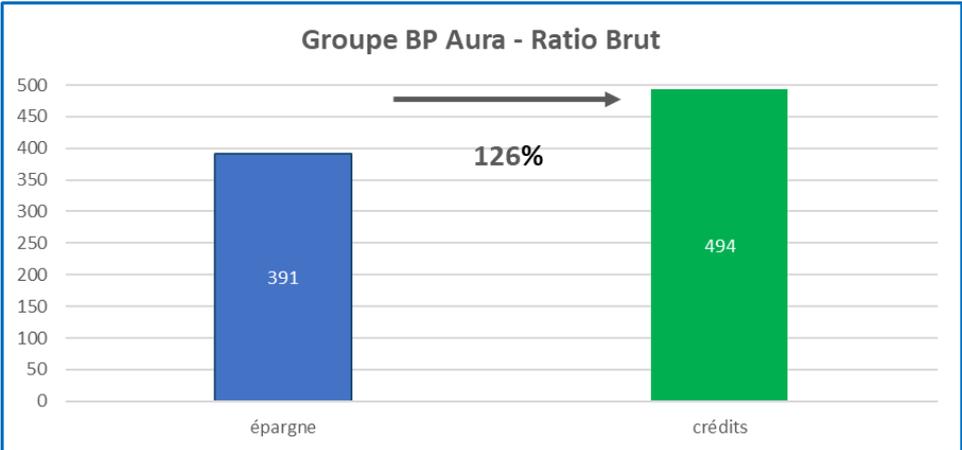


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 126% à fin mars 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 91% à fin mars 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

